



RNS VICHY

2023



la RNS VICHY 2023

stand@rns-cen.com

contact téléphonique : Cynthia Razafimbelo (secrétaire général du CEN au 06 99 36 54 24)

Demande de mise à disposition d'un stand à la RNS VICHY 2023

Le Comité Exécutif National (CEN) organise tous les ans la Rencontre Nationale Sportive et culturelle des originaires et des amis de Madagascar en Europe (RNS). Cette année nous allons ensemble célébrer la 48^{ème} édition qui se déroulera samedi 8, dimanche 9 et lundi 10 avril 2023 à Vichy.

Le CEN, Maître d'Ouvrage de la manifestation, souhaite proposer des stands au Village de Madagascar de la RNS. L'attribution des emplacements se fera après une étude des candidatures.

Les Conditions générales de mise à disposition définissent les conditions de location d'espaces destinés à assurer l'occupation d'un stand pendant la RNS 2023, chaque candidat doit en prendre connaissance et les accepter formellement lors du dépôt de sa candidature.

Le CEN offre :

- La mise à disposition d'un stand au Village de Madagascar
- Une structure de 3mx3m fermée sur 3 côtés
- Le raccordement électrique
- Une table, deux chaises
- Un badge d'accès
- L'insertion d'un publi-communiqué présentant brièvement votre activité sur les supports médiatiques de la RNS selon un format défini
- L'autorisation d'occupation temporaire de l'espace public
- La vérification de la validité de l'attestation d'assurance de l'exposant pour son activité à la RNS

Catégorie	Forfait de base	Espace mis à disposition au Village de Madagascar	Critères d'éligibilité
S1	360€	Un stand équipé d'une table et de deux chaises du vendredi 7 avril 2023 à 16h00 au lundi 10 avril 2023 15h00	Association déclarée à but humanitaire ou pour la promotion de la Culture malgache et de produits artisanaux de Madagascar
S2	2000€	Un stand équipé d'une table, de deux chaises, deux grilles Du vendredi 7 avril 2023 à 16h00 au lundi 10 avril 2023 15h00	Exposant dans le secteur des services, dont bancaire, transport, transitaire Import-export, Immobilier, Assurance, les agences de voyages et les compagnies aérienne, groupement d'entreprises, fondation, hôtellerie
Tarif équipement supplémentaire Chaise 20€ - Table 50€ - Grille 20€			

Modalités pratiques

Candidatez du 02 février au 28 février 2023

- Téléchargez** sur le site www.rns-cen.com les documents à lire, à renseigner et à signer : Formulaire de demande d'espace, Conditions générales de mise à disposition.
- Renvoyez **en format PDF** à stand@rns-cen.com
 - Le formulaire de demande d'espace pour un stand exposant rempli et signé
 - L'accord de confidentialité signé,
 - La confirmation d'acceptation des Conditions générales de mise à disposition d'espace pour un stand exposant à la RNS 2023 signé
 - L'attestation d'assurance couvrant votre activité à la RNS 2023

3. Et par voie postale

Un chèque de caution à l'ordre du Comité Exécutif National, de 500€ pour un stand de catégorie S1, ou de 1300€ pour un stand de catégorie S2 à l'adresse suivante
Comité Exécutif National 14, rue Raymond Rozier 91100 Corbeil-Essonnes
Ce chèque de caution ne sera pas encaissé sauf dans les cas cités par l'article 3 des Conditions générales de mise à disposition

Votre dossier sera étudié à réception par stand@rns-cen.com des documents demandés en format pdf et du chèque de caution à l'adresse postale indiquée.

Confirmez dans les 48 heures suivant la notification de la validation de votre candidature par le CEN au plus tard le 2 mars 2023

Cette notification vous donnera le lien pour le règlement en ligne sur HELLOASSO:

Catégorie S1

Réglez uniquement en ligne sur HELLOASSO la totalité des frais de mise à disposition du stand incluant éventuellement les coûts supplémentaires de location d'équipements additionnels

Catégorie S2

Réglez uniquement en ligne sur HELLOASSO 60% des frais de mise à disposition du stand incluant éventuellement les coûts supplémentaires de location d'équipements additionnels

Vous solderez également en ligne sur HELLOASSO les 40% des frais de location au plus tard le 20 mars 2023.

Formulaire de demande d'espace

à renvoyer renseigné avant le 28 février 2023 à stand@rns-cen.com**IDENTIFICATION RENSEIGNEZ OBLIGATOIREMENT TOUTES LES RUBRIQUES CI-APRES**

Dénomination sociale _____

Objet social _____

Statut Société Artisan Association

Numéro immatriculation SIRET _____ ou RNA _____

Nom responsable 1 _____ Tel _____ Mail _____

Nom responsable 2 _____ Tel _____ Mail _____

Nom société d'assurance couvrant l'activité de prestataire à la RNS _____

Numéro de la police d'assurance _____

PRESENTATION SUCCINCTE DES PRODUITS/SERVICES PROPOSES AU STAND

Catégorie Stand	Equipement de base	Forfait de base (a)	Supplément*(b)	Total à payer (a)+ (b)
S1	Un stand équipé d'une table et de deux chaises	360€	<input type="checkbox"/> __chaise(s)x20€= <input type="checkbox"/> __table(s)x50€ = <input type="checkbox"/> __grille(s) x20€=	
S2	Un stand équipé de deux tables, de quatre chaises, deux grilles	2000€	<input type="checkbox"/> __chaise(s)x20€= <input type="checkbox"/> __table(s)x50€ = <input type="checkbox"/> __grille(s) x20€=	

*Toute demande d'équipement supplémentaire doit être effectuée dès le dépôt du dossier de candidature pour être prise en compte

ENGAGEMENT - CASES A COCHER OBLIGATOIREMENT POUR LA PRISE EN COMPTE DE VOTRE CANDIDATURE

- Confirme avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de mise à disposition
- Confirme avoir pris connaissance et accepte l'accord de confidentialité
- M'engage à envoyer avec ma candidature les documents demandés en format PDF à stand@rns-cen.com
- M'engage à envoyer un chèque de caution à l'ordre du Comité Exécutif National à l'adresse suivante : Comité Exécutif National 14 rue Raymond Rozier 91100 Corbeil-Essonnes
- M'engage si ma candidature est retenue, à effectuer dans les 48 h suivant la notification de la validation de ma candidature par le CEN

Catégorie S1 :

Le règlement en ligne uniquement sur HELLOASSO de la totalité des frais mise à disposition du stand incluant éventuellement les coûts supplémentaires de location d'équipements additionnels

Catégorie S2 :

- Le règlement en ligne uniquement sur HELLOASSO de 60% du coût total de la location incluant éventuellement les frais supplémentaires de location d'équipements additionnels Je solderai également en ligne sur HELLOASSO les 40% du coût total au plus tard le 15 mars 2023.

Signature du candidat

Accord de confidentialité

à renvoyer avant le 28 février 2023 à stand@rns-cen.com

Le CEN Comité Exécutif National et _____ représenté par _____
 Conviennent de ce qui suit

Le Soumissionnaire reconnaît et s'engage à conserver la plus stricte confidentialité de l'Information Confidentielle, et que l'Information Confidentielle ne sera ni copiée, ni reproduite en tout ou en partie de quelque manière que ce ne soit ni divulguée aux tiers,

Le Soumissionnaire s'engage à respecter et à faire respecter par son personnel respectif le présent Accord de Confidentialité et à ne pas révéler ou laisser à la disposition de tiers d'Information Confidentielle sans avoir obtenu l'accord préalable écrit du CEN.

Le Soumissionnaire prendra, préalablement à toute communication à son personnel, toutes les mesures utiles pour préserver la confidentialité de l'Information Confidentielle.

La responsabilité du Soumissionnaire pourra être engagée sur le fondement du présent Accord de Confidentialité dès lors que CEN apportera la preuve d'une volonté de la part du Soumissionnaire de divulguer lesdites informations ou de porter atteinte aux droits de propriété de CEN des Informations Confidentielles couvertes par le présent Accord de Confidentialité et pourra donner lieu à des actions en recherche de responsabilité et à réparation du préjudice subi.

Le présent Accord de Confidentialité est régi par le droit français.

Tout litige en découlant sera de la compétence exclusive du Tribunal du demandeur.

Signature du candidat

Confirmation d'acceptation des Conditions générales de mise à disposition d'espace d'un stand exposant à la RNS 2023

à renvoyer avant le 28 février 2023 à stand@rns-cen.com

Dénomination sociale _____ représenté par _____

- Accepte les Conditions générales de mise à disposition d'espace d'un stand exposant à la RNS VICHY 2023

Signature du candidat

Conditions générales de mise à disposition d'un stand exposant à la RNS VICHY 2023

1 LA PARTICIPATION AU VILLAGE DE MADAGASCAR EST SOUMISE AUX CONDITIONS SUIVANTES

- Adhérer à l'esprit R.N.S,
- Participer à la diversité des produits ou des services présentés au Village de Madagascar,
- Offrir des produits ou des services qui promeuvent Madagascar

2 REGLEMENT PAYABLE UNIQUEMENT EN LIGNE

Si votre dossier est accepté, une notification mentionnant le lien HELLOASSO pour effectuer un règlement dans les 48h vous sera communiqué. La validation de votre emplacement sera définitive après votre règlement uniquement en ligne via HELLOASSO de la totalité des frais mise à disposition du stand incluant éventuellement les coûts supplémentaires de location d'équipements additionnels pour la Catégorie S1, et de 60% des frais de disposition du stand incluant éventuellement les coûts supplémentaires de location d'équipements pour la Catégorie S2. Le règlement en ligne sur HELLOASSO des 40% des frais de location doit être effectué le 20 mars 2023 au plus tard pour un stand de Catégorie S2

3 CAUTION

Pour être recevable, complétez votre demande par un chèque de caution à l'ordre du Comité Exécutif National, de 500€ pour un stand de catégorie S1, ou de 1300€ pour un stand de catégorie S2 envoyé à l'adresse suivante Comité Exécutif National 14, rue Raymond Rozier 91100 Corbeil-Essonnes, ne sera pas encaissé sauf si vous êtes responsable de la détérioration des biens mis à votre disposition par le CEN pendant la RNS, en cas de non-paiement du solde du, ou de désistement après la validation définitive de son dossier par le CEN.

4 INSTALLATIONS TECHNIQUES

ÉLECTRICITE.

- Des connexions électriques sont prévues, il appartient à chaque exposant de prévoir les installations des appareils électriques qui lui seront utiles : multiprise - rallonge environ 10m puissance 3500W- les câbles souples doivent être du type HO7 RNF, lampes.
- Il est formellement interdit d'utiliser des appareils de cuisson ou toutes autres ressources inflammables dans les stands d'exposition.
- Un descriptif détaillé des appareils électriques utilisés devra être communiqué à l'organisateur lors de l'envoi de son formulaire.

5 SECURITE.

- Afin de garantir la sécurité, les équipements et produits apportés par les exposants doivent répondre aux normes de sécurité en vigueur dans les foires et salons et être de qualité anti- feu.
- La circulation dans les allées devant être assurée à tout moment
- Il appartient à l'exposant de s'assurer de la conformité des équipements installés sur son pavillon (banderoles, totems, enseignes, maquettes...) et de veiller à ce que leur installation assure la sécurité des visiteurs.
- Il est formellement interdit de mettre dans les stands, des produits hautement inflammables, des armes et de produits narcotiques
- Il est exigé aux exposants de souscrire à leurs frais une assurance "tous risques" et Responsabilité Civile couvrant leur activité à la RNS 2023
- Il appartient à l'exposant de veiller à la sécurité de ses biens.
- Il est formellement interdit à l'exposant, de laisser du personnel dans les stands, en dehors des heures d'ouverture du Village, à l'exception des vigiles fournies par les sociétés agréées.
- Il est formellement interdit de faire de la restauration et/ou de tenir une buvette dans les stands sous peine d'exclusion.

6 EMBLACEMENT/EQUIPEMENT

- Les stands seront livrés équipés de table et de chaises
- L'exposant assurera la décoration de son stand pour lui donner un caractère l'identifiant à Madagascar.
- L'exposant occupera le stand qu'on lui a préalablement prédestiné, il usera des mobiliers et des équipements mise à sa disposition.
- Il répondra des dégradations ou des pertes qui pourraient survenir durant la durée de la manifestation
- L'exposant maintiendra le stand occupé, il le rendra en bon état de propreté en fin du contrat. Si des objets figurants sur l'inventaire sont brisés ou détériorés. L'organisateur pourra exiger leur valeur pour remplacement.
- Seul le matériel réservé lors du dépôt de candidature sera fourni à l'exposant
- L'exposant ne pourra exercer aucun recours contre l'organisateur en cas de vol et dégradations dans le stand occupé.
- L'exposant ne pourra exercer aucun recours contre l'organisateur en cas de catastrophes naturelles dans le stand occupé
- Dans le cas où il souhaite diffuser de la musique, l'exposant devra faire une demande préalable auprès du CEN qui se réserve le droit de lui accorder une réponse positive ou non.

7 MEDIAS ET RESEAUX SOCIAUX

- L'exposant autorise le CEN à utiliser gracieusement et sans limite de durée les photos sur les tous les supports de communication de la RNS.
- Le CEN peut décider d'utiliser les images et se réserve le droit, sans restriction, de reproduire, distribuer, copier, céder, modifier, rééditer, distribuer et plus généralement d'exploiter les photos sans contrepartie ou obligation envers le prestataire.
- L'exposant déclare et certifie être le propriétaire ou le titulaire des droits et/ou autorisations nécessaires relatifs aux droits d'auteur ou autres droits de propriété intellectuelle attachés, et libère le CEN de toute obligation de le rémunérer pour toute utilisation de ses photos ainsi que sur les droits de propriétés intellectuelles en rapport avec l'utilisation faite décrite précédemment et ce sans limite dans le temps.
- De plus, par la présente, l'exposant libère, décharge et accepte de protéger totalement le CEN ou toute personne agissant au nom du CEN contre l'ensemble des plaintes, dettes et réclamation résultant de l'utilisation des photos telle que décrit précédemment.

8 ACCOMPAGNATEURS

L'exposant peut être accompagné de 2 autres personnes ; leur nom et prénom et photos sont à communiquer au comité d'organisation.

Dates et horaire de l'exposition :

samedi 8 avril 2023 de 12h00 à 21h00

Dimanche 9 avril 2023 de 09h00 à 21h00

Lundi 10 avril 2023 de 09h00 à 13h00

Le CEN se réserve son ajournement ou sa fermeture anticipée, en cas de force majeure ou toute autre cause, sans que les participants puissent réclamer aucune indemnité, ni le remboursement des sommes versées.

9 ACCUEIL DES EXPOSANTS

L'accueil des exposants se fera du vendredi 7 avril 16h00 à 21h00 et samedi 8 avril de 07h30 à 12h00. Au-delà de cette heure, aucune installation ne sera acceptée sauf dérogation préalable. Tous les exposants devront se présenter au stand du CEN avant de s'installer pour vérification de son dossier avant attribution de son espace. Les exposants se verront remettre un bracelet d'identification pour accéder facilement au village et un laissez passer pour un véhicule au parking.

Demande de mise à disposition d'un stand à la RNS VICHY 2023

Au moment de la prise de possession du stand qui lui aura été attribué, un état des lieux sera établi. L'exposant sera dans l'obligation de faire constater les dégradations qui pourraient exister dans les espaces mis à sa disposition avant de s'installer.

Cette réclamation devra être faite au CEN le jour même de la prise de possession : passé ce délai, toute réparation à effectuer lui sera facturée. Dans les stands, il est défendu d'entailler, de modifier, de peindre, de coller, de détériorer, de quelque manière que ce soit, tout le matériel fourni par le CEN. Toute infraction entraînerait la responsabilité pleine et entière de l'exposant en cas de détérioration, de gêne pour les voisins ou d'accident.

L'état de lieu du stand et l'inventaire du mobilier feront l'objet d'une vérification avant et à la fin de la manifestation.

10 DESISTEMENT DE L'EXPOSANT

En cas de désistement ou en cas de non-occupation du stand pour une cause quelconque, les sommes versées ou restant dues au titre de la location du stand seront acquises à l'organisateur.